

Commission de la Culture, de la Jeunesse, de
l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

9 MAI 2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 9 MAI 2007

TABLE DES MATIÈRES

1	Ordre des travaux	3
2	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
2.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « place et au rôle des volontaires dans les musées »	3
2.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « Festival Passa Porta »	4
2.3	Question de M. Alain Onkelinx à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative aux « petits lieux de diffusion dans le domaine du théâtre »	5
2.4	Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative aux « problèmes de financement du Zone Urbaine Théâtre (ZUT) »	5
2.5	Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative « au crédit accordé au Conseil supérieur de l'éducation permanente »	8
2.6	Question de M. René Thissen à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « publicité pour les boissons alcoolisées »	9
3	Ordre des travaux	10

Présidence de M. Pierre-Yves Jeholet, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Ordre des travaux

M. le président. – La question de Mme Simonis à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, concernant « l'enquête relative à l'identité des jeunes, finalisée en avril 2007 dans le prolongement du colloque de mai 2006 organisé par *Quand les jeunes s'en mêlent* », est reportée.

2 Questions orales (Article 64 du règlement)

2.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « place et au rôle des volontaires dans les musées »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La Communauté française compte environ cinq cents musées privés ou publics, subsidiés ou non. Parmi le personnel de ces musées, il semble que le nombre de volontaires et de bénévoles ne cesse d'augmenter. Ceux-ci sont souvent des retraités ayant un intérêt pour l'histoire, la muséologie, etc. Sans leur présence, certaines missions ne pourraient être remplies sauf à un coût élevé et peu concurrentiel, ce qui mettrait en cause l'existence même du musée. Cependant, cette situation pose problème aux statutaires qui y voient une forme de concurrence.

Avez-vous analysé et mesuré le recours au bénévolat ? Quel est le volume du personnel occupé bénévolement dans les musées ? Ne pourrions-nous imaginer l'instauration d'une charte qui préciserait les droits, les obligations et le type de fonctions pouvant être remplies par le personnel bénévole sans entrer en concurrence avec les salariés ? Nous devons en effet éviter un dumping social. Y a-t-il une politique spécifique pour les bénévoles ? Enfin, ne peut-on pas envisager une formation pour optimiser les missions des bénévoles ?

Ce serait également intéressant de centraliser l'offre et la demande de bénévolat car les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – L'Observatoire des politiques culturelles a commandé en 2003 une étude qui dresse le portrait socio-économique du secteur des musées en Communauté française. Les données qui y sont recueillies datent de 2002 et 2003, et concernent 163 musées occupant 1 401 personnes. Trente neuf pour cent des institutions n'ont pas recours au volontariat. Cette pratique est plus fréquente dans les musées dépendants d'asbl ou d'associations de fait que dans les musées qui relèvent des pouvoirs publics.

Les volontaires représentent 575 personnes sur les 1 401 travailleurs, soit une moyenne de 3,52 par musée. On est donc loin des milliers de personnes auxquelles vous faites allusion. Contrairement aux autres catégories de personnel employées dans les musées, les volontaires sont plutôt âgés et masculins. Dans 28 % des musées, les hommes constituent 80 % du personnel volontaire et dans un tiers, les personnes de plus de soixante ans représentent 80 %, voire plus, du nombre de bénévoles. La majorité ont au moins un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Leur durée de travail hebdomadaire est de 11 heures. Seuls 4 % travaillent à temps plein. L'analyse de la répartition du temps de travail entre les différentes fonctions indique que les volontaires s'occupent davantage que les employés de missions de conservation et d'étude, ainsi que de la gestion et moins de la sécurité, de la maintenance technique ou des fonctions commerciales. Pour cette dernière tâche, il y a 16,46 % de volontaires pour 20,20 % du personnel employé.

Comme pour tout engagement de personnel, le profil du volontaire devra être établi par les responsables du musée et les relations de travail définies de commun accord.

Il est certain que le recours à ce type de statut offre des avantages pour les institutions culturelles mais également pour les volontaires. Néanmoins, il ne peut en aucun cas entraîner une diminution du volume de l'emploi salarié. De plus, il ne faut pas que les fonctions de direction et les postes à haute responsabilité soient confiés à des volontaires.

Ma volonté est évidemment de professionnaliser le personnel des musées quel que soit son statut.

C'est pourquoi j'ai inscrit l'obligation de formation continue dans l'arrêté d'application du décret sur les musées et les institutions muséales. Il est inutile de créer une nouvelle plate-forme d'échanges entre institutions et candidats volontaires. Celle-ci existe déjà et fonctionne avec le

soutien de la Fondation roi Baudouin depuis 2002. Je vous invite à consulter son site internet : www.yaka.org.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie madame la ministre. Comme vous le précisez, vos données datent de 2002 et ne concernent qu'un tiers des musées de la Communauté française. Il faudrait les actualiser afin de disposer de données plus précises. Néanmoins le chiffre de 4 % que vous avancez m'étonne quand je lis que le Palais des Beaux-Arts compte déjà soixante-cinq bénévoles. De deux choses l'une : soit le phénomène a pris de l'ampleur et l'actualisation des données s'impose absolument, soit le chiffre est exact et exclut les quelques musées qui comptent un volume important de bénévoles. La question mérite d'être approfondie même si elle est loin d'être une priorité culturelle et risque de prendre du temps. Selon mes renseignements, le phénomène possède une certaine ampleur ; j'aimerais qu'on y prête attention et qu'on en reparle dans cette commission en fin d'année.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Il est vrai que les chiffres datent car il est assez coûteux d'obtenir ce type d'analyses. Je vous ai néanmoins fourni une réponse précise. De toute manière, quel que soit le nombre de bénévoles, le volontariat représente un enjeu important aussi bien pour les institutions, grâce aux réductions de frais de personnel, que pour les personnes qui s'investissent dans des projets souvent de grande qualité. L'arrêté d'application du décret sur les musées, dont la mise en œuvre est imminente, prévoit des formations qui s'adresseront aussi aux volontaires, puisque la réforme envisage la professionnalisation du personnel des musées. Il importe moins de connaître le nombre exact de volontaires que de veiller à leur donner une formation pour accueillir le public dans les musées.

2.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative au « Festival Passa Porta »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le festival « Passa Porta » possède le mérite de dépasser les clivages habituels qui divisent les Communautés flamande et française. Se déroulant du 19 mai au 21 avril 2007, centré sur la littérature et le monde – un sujet intéressant s'il en est – il semble avoir pris ses marques en ses trois années d'existence. Le festival compte des opérateurs flamands et francophones et dépasse les frontières nationales mais aussi belgo-belges. Selon mes renseignements, ce

festival connaît un réel succès. Il semble que le public apprécie de voir décrocher ce que les institutions cloisonnent. Quelle est l'intervention de la Communauté française, un des pouvoirs subsidiaires du festival ? On me dit qu'elle est inférieure à celle de la Communauté flamande, ce qui n'est pas sans poser des difficultés dans les répartitions. Quel bilan peut-on tirer de ce festival et de l'investissement opéré ? En cas de bilan positif, les subventions seront-elles revues à la hausse ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Le duo « Het Beschrijf » et « Entrez Lire » sont les deux visages, flamand et francophone, de la Maison internationale des littératures à Bruxelles. En réalité, ces deux associations font partie d'une structure faîtière « Passa Porta ». L'espace « Passa Porta » reçoit une aide récurrente de 30 000 euros. L'asbl « Entrez Lire » bénéficie, via une convention, d'un soutien de la Communauté française dont le montant est passé, entre 2005 et 2006, de 80 000 à 120 000 euros, soit 40 000 euros d'augmentation en une seule opération, de quoi financer largement un festival.

Concevoir un festival de cinéma et de littérature fait partie du projet d'activités de l'association de 2006 à 2010. Mission accomplie donc pour « Entrez Lire » ; promesse tenue pour la Communauté française.

Sachez encore que l'association « Entrez Lire » héberge aussi le réseau d'ateliers d'écriture « Kalamé », créé en 2002. La subvention est passée de 30 000 euros en 2002 à 50 000 en 2006. Cette association bénéficie d'une convention qui la couvre jusqu'en 2010, d'un soutien important et de deux augmentations substantielles pour un total de 200 000 euros.

Vous l'aurez compris, monsieur Crucke, par son action transversale, son objectif d'ouverture, les qualités de ses activités, ce projet s'inscrit parfaitement dans les orientations issues des états généraux de la Culture, motif supplémentaire pour vous assurer de mon soutien à ces initiatives.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Votre politique ne suscite pas toujours chez moi des inquiétudes ! Votre réponse me satisfait ; sur ce point, nous sommes sur la même longueur d'onde.

2.3 Question de M. Alain Onkelinx à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative aux « petits lieux de diffusion dans le domaine du théâtre »

M. Alain Onkelinx (PS). – Ma collègue Isabelle Simonis vous a interrogée à plusieurs reprises sur cette intéressante initiative qu'est la mise en place du réseau Plasma : un réseau de petits lieux de diffusion pour les musiques actuelles en Communauté française.

Ma question ne porte pas sur les musiques actuelles mais sur le théâtre. Vous avez sans doute vu comme moi dans la presse de ces dernières semaines les articles sur la disparition de la Mezza Luna à Liège et du ZUT à Bruxelles (Zone Urbaine Théâtre).

Alors que le soutien aux musiciens émergents est organisé notamment par le réseau Plasma, pouvez-vous nous expliquer comment le soutien aux artistes émergents du théâtre pourra être garanti et encouragé malgré la fermeture de petits lieux comme la Mezza Luna ? Pouvez-vous nous exposer la vision précise de la politique que vous entendez mener en cette matière ?

Il est primordial d'accorder une attention particulière aux artistes émergents de notre Communauté. Je ne doute pas que vous en soyez convaincue, vous qui avez œuvré depuis le premier jour pour favoriser l'émergence et l'installation durable d'expressions culturelles nouvelles.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Cette question était jointe à une question de Mme Schepmans, je ferai une réponse commune.

Je voudrais tout d'abord rappeler que la politique théâtrale menée en Communauté française se base sur le soutien au Théâtre national, l'opérateur phare, et aux centres dramatiques, théâtres et compagnies théâtrales bénéficiant d'une convention ou d'un contrat-programme ainsi que sur l'aide à la création. Pas moins de cinquante-trois institutions théâtrales, festivals et compagnies bénéficient de subsides récurrents. En 2007, le budget s'élève à 24 129 600 euros.

Nous devons donc réaliser l'équilibre entre les institutions, d'une part, et l'aide pluriannuelle allouée aux compagnies qui offrent aux artistes les moyens de réaliser de manière durable un travail de création, d'autre part. Suite aux états généraux de la Culture, et à la demande des créateurs, j'ai décidé, sur la base des avis du CSAD, de stabiliser à partir de 2006-2007 sept compagnies théâtrales

pour un montant de 443 870 euros.

Parallèlement, les contrats-programmes des institutions théâtrales ont été renouvelés, parmi lesquelles ceux du Théâtre de la Place, du Théâtre National, du Théâtre de la Balsamine, du Varia ou du Théâtre Océan Nord. Dans le cadre de ce renouvellement et dans la logique des états généraux de la Culture, j'ai souhaité clarifier leur cahier des charges et leurs missions, tant pour les créateurs expérimentés que pour les créations émergentes. Elles devront désormais accueillir et accompagner des projets portés par de jeunes metteurs en scène.

Ces organismes avaient également besoin de nouveaux moyens pour assumer la production, la coproduction et l'accueil des spectacles. En effet, rien ne sert de posséder des outils de création si on ne dispose pas des budgets nécessaires à la production et à la mise en œuvre de partenariats nationaux ou internationaux. Le développement de la carrière de nos artistes est à ce prix.

2.4 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative aux « problèmes de financement du Zone Urbaine Théâtre (ZUT) »

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la ministre, ma question sur les problèmes de financement du ZUT n'est pas inspirée par l'actualité immédiate puisque déjà, en juillet dernier, je vous interrogeais sur leurs problèmes financiers.

Pour rappel, ce petit théâtre installé depuis trois ans dans un ancien bâtiment industriel de Molenbeek-Saint-Jean, a développé une programmation originale de qualité. Avec ses créations propres, il a réussi à conquérir le public. Les chiffres de fréquentation du théâtre sont plus que satisfaisants, la petite salle de soixante places affiche toujours complet.

Par ailleurs, il a acquis une renommée dans la profession puisque plusieurs de ses spectacles connaissent une vie après leur présentation dans la salle molenbeekoise, en étant repris dans des théâtres de plus grande envergure. Citons notamment *La Cuisine d'Elvis*, en ce moment à l'affiche du Théâtre de Poche, ou encore *La Princesse Maleime*, présentée au théâtre Le Public en juin prochain. Le ZUT s'est vu attribuer de nombreux prix : cinq nominations au prix du Théâtre de la saison 2004-2005, le prix spécial du jury attribué pour la première saison ou encore le prix de la meilleure mise en scène pour *La Cuisine d'Elvis*. Comme le soulignait un article du journal *Le Soir* du 31 mars 2007 : « Le ZUT est en train de de-

venir un lieu incontournable pour la jeune création ».

Ce théâtre a d'autant plus de mérite qu'il fonctionne avec des acteurs et metteurs en scène travaillant bénévolement à une cadence effrénée. Artistiquement, on peut considérer que l'avenir de cette compagnie est serein : des spectacles ont déjà été achetés par d'autres théâtres, comme je l'ai dit, deux créations à Namur et Bruxelles ainsi que des échanges avec le Québec sont d'ores et déjà prévus.

Aussi, en dépit de son succès et bien que les spectacles pour les deux prochaines saisons soient déjà préparés, le ZUT se verra sans doute contraint de fermer bientôt ses portes. En effet, faute de moyens financiers, la fin de cette saison risque de signer celle du théâtre. Sans soutien, il est impossible pour le ZUT d'avoir des loges décentes, de payer le chauffage ou encore de faire imprimer des affiches. En d'autres termes, le ZUT souhaiterait recevoir une aide pour son fonctionnement.

L'année dernière, vous m'aviez assuré que vous envisagiez un financement éventuel, mais on n'a rien vu venir. Madame la ministre, la Communauté française compte-elle apporter un soutien au ZUT en 2007 ? On a parlé de 50 000 euros. Qu'en est-il ? Comment se fait-il que dans l'article de *La Libre Belgique* de ce 8 mai, vous signalez que le directeur du ZUT n'a jamais pris contact avec vous, alors que je sais de source sûre, que M. Lini a contacté plusieurs fois votre cabinet sans obtenir de réponse ou de rendez-vous. De plus, aucun membre de votre cabinet ne s'est déplacé pour assister à une représentation. Cela montre le peu d'intérêt de votre équipe pour ces productions.

Enfin, pourquoi l'avis du Conseil supérieur de l'art dramatique et celui de l'administration n'ont-ils pas évolué vu le succès grandissant du ZUT et de son professionnalisme aujourd'hui avéré ?

Certes, vous me l'avez dit, la Communauté française n'investira pas dans de nouveaux lieux pour mieux financer les institutions en place. Toutefois, aujourd'hui, il ne s'agit plus de simples problèmes financiers ; on envisage carrément la fermeture de ce petit théâtre ambitieux et résolument tourné vers la création culturelle originale et de proximité.

En outre, vous avez proposé au ZUT de s'installer dans un des lieux dont la Communauté française est propriétaire. Qu'en est-il exactement ? Quels sont les lieux qui ont été suggérés au ZUT ? Où en sont les pourparlers ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture,

de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Comme je le disais à M. Onkelinx, la politique de la Communauté française s'est construite autour du soutien au Théâtre National, mais aussi aux centres dramatiques, théâtres et compagnies théâtrales conventionnées. Pas moins de cinquante-trois institutions théâtrales, festivals et compagnies bénéficient de subsides récurrents pour un montant de 24 129 600 euros pour l'année 2007.

La demande du ZUT ne pouvait être analysée qu'en tenant compte de la réalité du paysage théâtral bruxellois et des capacités budgétaires et de subventionnement de la Communauté. Cette dernière soutient vingt-et-un lieux de création situés sur le territoire bruxellois. C'est dans ce contexte et sans mettre en cause la qualité du travail mené par le ZUT que j'ai décidé de rester cohérente avec ma décision de ne plus conventionner de nouvelles institutions et de ne pas établir de conventions avec l'opérateur.

Comme je vous l'avais dit il y a quelques mois et vu le nombre de théâtres en activité à Bruxelles, je considère qu'il est indispensable de refinancer en priorité les structures déjà reconnues. Il faut redéfinir et redéployer leurs missions, notamment par rapport à la jeune création théâtrale.

Savez-vous qu'outre La Balsamine, Les Tanneurs et Océan Nord, deux autres institutions œuvrent essentiellement à la jeune création sans en avoir les moyens ? Il s'agit du Théâtre de l'L et du Théâtre Marni. C'est pourquoi j'ai chargé un groupe de travail d'identifier les enjeux et les priorités principales de ces compagnies : comment permettre l'éclosion de ces nouvelles générations, comment les accompagner et les soutenir, et comment stimuler les institutions à être attentives à ces dynamiques ?

Ce groupe me remettra ses propositions dans les prochaines semaines. Dès réception, je dégagerai des priorités politiques. Sans en dévoiler les orientations, il ressort de ces réunions qu'un renforcement du Théâtre de l'L ou du Marni est indispensable. Il serait opportun d'intensifier et de coordonner leurs missions, ainsi que d'affecter leurs espaces au bénéfice d'artistes émergents. Cela nécessiterait bien sûr des moyens financiers.

Je n'ignore pas l'intérêt des créations présentées au ZUT, dont celle de Georges Lini qui a investi ce lieu pour y être libre de créer ses propres spectacles et mises en scène.

Mais, contrairement à ce que vous dites, madame Schepmans, entre 2004 et 2006, j'ai soutenu cinq créations pour un montant de 112 000 euros. Vous me reprochez de n'avoir rien donné cette

année, alors que j'ai accordé, en 2007, une subvention de 55 000 euros pour la création du spectacle *Incendie*, et de 61 974 euros pour *Bash Leather Day Plays*. Par ailleurs, j'aide la reprise du spectacle *La Princesse Maleine* par un subside de 8 600 euros.

J'ai appris via la presse – puisque c'est de cette manière que M. Lini communique avec moi – que le montant accordé au ZUT ne serait que de 5 000 euros. Mais étant donné votre enthousiasme pour cette compagnie, je suis persuadée qu'en tant qu'échevine de Molenbeek vous trouverez dans votre budget culturel les moyens de soutenir les frais de fonctionnement de ce lieu.

Je ne souhaite pas empêcher des artistes d'investir de leur propre initiative des espaces de travail. Mais le pouvoir public doit-il pour autant soutenir leur fonctionnement sans prendre en compte la réalité du paysage culturel, et assumer les besoins des opérateurs déjà reconnus ? Ces initiateurs ne doivent-ils pas eux aussi assumer leurs choix ?

Comme je vous le disais l'an dernier, la réponse que je m'emploie à trouver à ces problématiques ne réside pas dans le soutien à une seule structure, mais dans l'implication de l'ensemble des structures déjà reconnues : Le Marni, L'L, La Balsamine, Océan Nord et Les Tanneurs.

Il serait peut être simple et confortable de régler au coup par coup. C'est choisir la voie de la facilité et bénéficier en outre d'une belle publicité ! Mais une telle stratégie ne pourrait à terme que paupériser le secteur de la création théâtrale en diluant et en saupoudrant les moyens affectés à son soutien, et en n'ayant *in fine* aucun projet politique.

Je vous l'ai dit, je travaille sur l'enjeu que représente un soutien au fonctionnement du ZUT. Le CSAD signifiait dans son avis que ce soutien ne pourrait être inférieur à cent mille euros. C'est l'instance d'avis qui le dit. Personnellement, je dirais qu'il ne pourrait être inférieur à cent cinquante mille euros. Mais sur quel poste prélever ce budget ? Là est la question !

Les artistes émergents ont avant tout besoin d'espaces de travail et de présentation de leurs créations. J'œuvre en ce sens lorsque je renouvelle les contrats-programmes, d'ailleurs disponibles sur le site www.culture.be. Ces institutions sont reconnues sur notre territoire. En y réfléchissant, je constate que je travaille d'ores et déjà avec les opérateurs existants (L'L, Le Marni et d'autres).

Nous devons veiller à la cohérence des objec-

tifs repris dans les projets théâtraux – et donc à une bonne formulation de ceux-ci – avec les enjeux de la politique culturelle publique. C'est aussi de cette manière que nous soutiendrons réellement la jeune création.

Quant à imposer Georges Lini dans une institution déjà subventionnée, vous savez que ce n'est pas ma manière de procéder.

Mon collaborateur chargé des Arts de la scène lui a bien précisé l'intérêt de frapper à la porte de nos institutions pour requérir une résidence ou postuler la direction artistique de l'une d'entre elles lors d'appels à candidatures. J'ignore si M. Lini s'est présenté pour la direction du Rideau de Bruxelles ou s'il est en contact avec des directeurs d'institutions pour proposer son travail artistique. Je ne dérogerai pas à l'appel à candidatures pour la direction de théâtre car c'est le seul moyen de garantir le processus démocratique des nominations et d'apprécier la qualité des projets des candidats.

Madame Schepmans, vous dites que nous n'avons jamais pris la peine de rencontrer M. Lini, alors que mon collaborateur l'a accueilli. De plus, plusieurs réunions ont eu lieu avec des acteurs de terrain et des opérateurs pour évoquer des partenariats. Au lieu de m'interpeller, M. Lini ferait mieux de prendre son bâton de pèlerin pour trouver des partenaires. Je ne peux, en tant que ministre, imposer des collaborations aux institutions.

M. Lini a mon e-mail personnel qu'il a transmis à une série de pétitionnaires. Je reçois régulièrement des courriers m'accusant d'être responsable de la fermeture du théâtre, mais qui oublie évidemment de parler des 200 000 euros d'aide octroyés par la Communauté française. Il faut cesser de dire tout et n'importe quoi. Sans remettre en cause le talent de M. Lini, sa méthode est tout à fait impertinente et inopportune.

M. Alain Onkelinx (PS). – La disparition d'une troupe de théâtre est toujours regrettable car c'est un peu de culture qui s'en va. Cependant, je comprends que pour développer la création, vous préféreriez concentrer les efforts et éviter le saupoudrage.

Je suis fort attaché à la culture pour tous. Ce qui se passe à Bruxelles se passe aussi à Liège. Je reviendrai avec une question sur le théâtre amateur dans les quartiers difficiles. Les politiques pourraient soutenir ces créateurs qui, n'étant pas encore conventionnés ou subventionnés, mériteraient de l'être.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je n'ai pas pu appréhender tous les aspects de votre réponse,

que vous avez lue très rapidement. Je ne défends pas un individu particulier mais je transmets les préoccupations d'un théâtre avec ses spectateurs, son équipe et des personnes soutenant la création.

Molenbeek a la chance de voir ce type de création se développer sur son territoire. Je regrette que la Communauté française donne directement de l'argent à une asbl communale et non pas à des acteurs qui réalisent un véritable travail de création et de réflexion. Je souhaiterais qu'une commune comme Molenbeek ait plus de moyens pour soutenir des artistes qui s'éloignent des chemins tracés par les pouvoirs communaux, communautaires ou régionaux. Des soutiens ont été apportés pour l'aide à la création mais il n'en est pas de même pour l'aide au fonctionnement. Vous évoquez la création d'un groupe lié au Marni.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Il s'agit d'une série de petites institutions qui ont la jeune création parmi leurs missions. Comme ces lieux ne sont pas toujours occupés, ils devraient être disponibles pour d'autres artistes.

Le problème est que M. Lini désire avoir son théâtre personnel et ne veut pas travailler ailleurs. En termes de fonctionnement, je ne peux soutenir un nouveau lieu même si Molenbeek est une commune qui développe des politiques culturelles intéressantes. Cependant, grâce à l'argent de l'aide à la création, M. Lini a pu monter ses spectacles. Il devrait se réjouir d'être accueilli dans d'autres communes qui monteraient ses projets.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Il serait intéressant d'avoir plus d'informations sur le groupe que vous constituez. Vous nous avez annoncé qu'il allait se réunir. Je souhaiterais savoir quand, comment et avec qui. Quand aurons-nous une vision plus claire des collaborations menées pour investir différents lieux à Bruxelles ?

Je ne suis pas là pour défendre un cas particulier. Ce n'est pas le directeur qui est la cible de ma question ou de votre réponse mais l'avenir du théâtre ZUT.

2.5 Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative « au crédit accordé au Conseil supérieur de l'éducation permanente »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Madame la ministre, je vous ai déjà interrogée sur les reconnaissances d'associations découlant du nouveau décret sur l'action en éducation permanente qui se sont

achevées il y a peu.

J'ai entendu dire qu'au Conseil supérieur d'éducation permanente (CSEP), où les gens travaillent pour l'essentiel bénévolement et durant de nombreuses heures – 29 personnes étant occupées 19 demi-jours, soit 2 000 heures de travail accumulées à ajouter aux 500 heures de traitement de dossiers, à savoir 2 500 heures de travail – certaines personnes sont scandalisées ou très déçues par l'écart qui existe entre les avis rendus et vos reconnaissances officielles.

Le CSEP avait suivi une part importante des avis des services mais s'en était écarté pour une quarantaine d'entre eux, sachant qu'il peut y avoir plusieurs avis par dossier. Ces avis avaient été largement discutés et motivés par le Conseil. Vous n'auriez suivi qu'un quart des avis divergents du CSEP par rapport aux services, dont trois allouant un niveau de reconnaissance moindre que les services et sept un niveau supérieur. Dès lors, les membres du Conseil se demandent à quoi ont servi les 2 500 heures passées sur les dossiers et ce que vous comptez faire pour les motiver à nouveau.

Par ailleurs, vous vous êtes montrée assez ferme et sévère avec les nombreuses associations qui avaient fait des efforts pour se réorganiser et redéfinir leur profil en vue de répondre au nouveau décret ; souvent, vous ne leur avez accordé qu'une reconnaissance minimale.

Madame la ministre, estimez-vous que le CSEP a été trop laxiste, trop généreux ou trop complaisant ? Pourquoi n'avez-vous pas suivi ses recommandations ? Est-ce pour des raisons budgétaires ? Si tel est le cas, quelle part du budget 2007 est-elle d'ores et déjà utilisée pour les reconnaissances ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – Je voudrais vous assurer de toute ma considération et reconnaissance pour le travail du Conseil supérieur de l'éducation permanente dans l'examen de ces dossiers, surtout vu le grand nombre de demandes et la rapidité des délais. Au moment de prendre mes décisions, je n'ai pas manqué de remercier les membres de ces instances pour la tâche accomplie. J'ai examiné avec la même attention les avis et les arguments de mes services et du Conseil supérieur de l'éducation permanente. Il est vrai que j'ai découvert une série d'avis divergents et que j'ai souvent suivi les propositions de mon administration.

Pour prendre mes décisions, je me suis fondée sur des critères établis dans le nouveau décret de 2003. Mes services pratiquent une lecture rigoureuse du texte, ce qui lui a souvent été reproché.

En revanche, le Conseil prend parfois plus de latitude dans l'interprétation de la réglementation. Je me range souvent à la pertinence de ses remarques quand la version du texte l'autorise. Le décret d'aujourd'hui impose une lecture quantitative sur la base de critères définis qui semblent parfois dénaturer les activités de l'association. Les échanges entretenus avec les responsables d'associations d'éducation permanente confortent l'impression que la reconnaissance obtenue n'est pas à la mesure des actions menées au quotidien. Pour être à l'abri de tout reproche, je me dois de respecter le prescrit du décret.

J'ajouterai enfin que les subventions résultant des nouvelles reconnaissances sont très généreuses. Vous m'interrogez sur la part du budget déjà consacrée aux reconnaissances. Pour votre information, un budget supplémentaire de 3 316 000 euros a été nécessaire pour financer ces nouveaux agréments alors que ces associations bénéficiaient d'un budget total de 6 988 000 euros en 2006, ce qui représente tout de même une progression de 50 % du budget initial.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – J'ai le sentiment que le Cesep applique lui aussi le décret. Ce serait un comble que le Conseil supérieur de l'éducation permanente se permette des libertés et obéisse à ses propres désirs et interprétations du décret ! Sans doute les choses ne se passent-elles pas comme cela, et il faut reconnaître que sur les 41 avis différents, dix ont été repris dans les propositions du Conseil supérieur de l'éducation permanente et le reste, soit les trente autres avis, a été écarté puisque vous avez suivi vos services. La disproportion est grande. J'en retiens deux choses. Il me semble que le budget de l'éducation permanente de l'année 2006 n'a pas été complètement utilisé. Vous avancez des chiffres importants et je m'en réjouis. Cependant, il me semble capital d'éviter de diminuer les budgets qui n'auraient pas été totalement dépensés. Un de vos enjeux, madame la ministre, consiste à améliorer le développement de l'éducation permanente et non à le museler. Je vous demande d'y être particulièrement attentive et de vous montrer plus modérée, à la réception des recours qui ne manqueront pas de vous parvenir.

2.6 Question de M. René Thissen à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « publicité pour les boissons alcoolisées »

M. René Thissen (cdH). – Média Animation, le Crioc et la plate-forme « Jeunesse et Alcool » ont publié *Les publicitaires savent pourquoi*. Les

jeunes, cibles des publicités pour l'alcool, étude qui se concentre sur les stratégies de marketing et de publicité des alcooliers. Celle-ci vise à développer le regard critique des jeunes consommateurs et à les prévenir contre la banalisation de la consommation de l'alcool. Les publicitaires et les alcooliers développent en effet de nouvelles techniques de plus en plus agressives afin de séduire les jeunes et font appel à cette fin à tous les canaux de communication utilisés par les jeunes (SMS, Internet...). Par ailleurs, les produits ont évolué et les *chillers* et autres *alcopops* connaissent un véritable essor.

En Communauté française, la régulation de ce type de publicité est marquée par plusieurs types d'action. L'article 16 du décret sur la radiodiffusion énonce que les radios ou télévisions doivent, si elles diffusent de la publicité pour de l'alcool, consacrer gratuitement une partie de leur espace publicitaire à la diffusion de campagnes de sensibilisation du gouvernement au danger de l'abus d'alcool. L'article 19 du contrat de gestion de la RTBF prévoit que la chaîne ne peut diffuser de la publicité commerciale pour les boissons titrant plus de 20°. Le collège d'avis du CSA s'est quant à lui doté d'un code éthique de la publicité audiovisuelle qui proscribit la diffusion de publicité pour l'alcool à destination des enfants. Au niveau fédéral, la loi du 24 janvier 1977 relative à la protection de la santé des consommateurs, en ce qui concerne les denrées alimentaires et les autres produits, habilite le roi à prendre des mesures limitant ou interdisant la publicité pour l'alcool.

La Commission européenne s'est également saisie du problème qui fait l'objet d'une communication interprétative ainsi que d'une attention particulière dans le projet de révision de la directive Télévision sans frontières. Enfin, le secteur s'autorégule via la convention Arnoldus conclue entre les fédérations des secteurs de bières, vins et spiritueux, le secteur de la distribution, l'horeca, les organisations de consommateurs et le jury d'éthique publicitaire. Cette convention vise à réguler le secteur dans la confection de messages publicitaires avant sa diffusion.

Malgré cet arsenal réglementaire, il apparaît, selon l'étude citée, que les règles en vigueur en Communauté française ne sont plus adaptées du fait de l'apparition des nouvelles techniques publicitaires et des nouveaux produits. Avez-vous pris connaissance de l'étude *Les Publicitaires savent pourquoi*? Quelles conclusions en tirez-vous? L'exposé des motifs du décret sur la radiodiffusion précisant que « la notion de publicité clandestine devra s'apprécier au regard de l'évolution du droit européen et de l'interprétation des règles exist-

tantes, spécialement quant aux nouvelles formes de la publicité (telles que la publicité virtuelle et la publicité sur écran partagé) qui font encore l'objet de controverse sur ce sujet », ne faudrait-il pas adapter l'arsenal décretaal de la Communauté française à l'évolution des techniques publicitaires ? Une coordination a-t-elle lieu avec les autres niveaux de pouvoir ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse. – J'ai lu l'étude *Les publicitaires savent pourquoi*. Comme vous le soulignez, de nombreux dispositifs d'autorégulation et de régulation par les pouvoirs publics existent pour encadrer la publicité destinée aux jeunes. La cohérence des actions menées à différents niveaux de pouvoir est manifeste.

Suite aux évolutions des techniques publicitaires et du droit européen, nous devons adapter les législations en vigueur en Communauté française. J'y travaille avec le gouvernement. Je soumettrai prochainement à son approbation, en troisième lecture, un avant-projet de décret modifiant le décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion. Ces modifications permettront de définir les concepts de « publicité par écrans partagés », de « publicité interactive ou virtuelle » et aussi de fixer des limites aux nouvelles techniques publicitaires.

Par ailleurs, je vous avoue être sceptique quant à la capacité d'autorégulation des publicitaires. L'idéal reste l'éducation aux médias qui permet aux jeunes d'éviter les pièges qu'on leur tend, préserve leur santé et les protège de comportements dangereux.

Le travail réalisé par Media Animation, le Crioc et la plate-forme « Jeunesse et Alcool » me paraît très important. À la demande du gouvernement, le Conseil de l'éducation aux médias travaille actuellement à la finalisation d'un outil d'éducation à la publicité en général.

J'ai aussi chargé un laboratoire dépendant des FUCAM, avec notamment Mme Claire Pecheux, de mener une étude sur les meilleurs formes et contenus à utiliser dans de courts messages audiovisuels destinés à aider les enfants à décoder les discours publicitaires. Ce travail, commandé il y a quelques mois, est en cours. Les alternatives aux messages publicitaires doivent être testées pour permettre à l'enfant d'être plus critique vis-à-vis de ce qu'il perçoit comme discours publicitaire.

M. René Thissen (cdH). – Je me réjouis des dispositions que vous avez prises pour légiférer. Il y a effectivement un vide à combler et le problème

est important.

Comme vous, j'ai énormément de doutes sur la capacité et la volonté des publicitaires et des alcooliers de s'autoréguler. Le problème est d'autant plus grave que l'on s'adresse aux jeunes de plus en plus tôt, comme pour le tabac. On essaye d'ame-ner insidieusement les jeunes à consommer de l'alcool, notamment avec les alcopops qui créent une accoutumance. Il faut être extrêmement vigilant.

Je n'ai pas entendu de réponse à ma question sur la concertation avec les autres niveaux de pouvoir. La prévention est une compétence communautaire mais une concertation serait très utile pour préserver nos enfants de ce fléau qui crée des situations bien plus graves que celles liées à la consommation de tabac !

3 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation de Mme Éliane Tillieux à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, relative à la « lutte contre la pauvreté au moyen d'instruments relevant de la politique culturelle », est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11 h 10.*